

## Prêt étudiant : problème de remboursement

Par **bibifo**, le **26/11/2008** à **22:52**

bonjour,

je vous expose mon cas. je vous avoue que je suis un peu perdue et ne sais que faire.

j'ai contracté un prêt étudiant de 13000 euros au mois d'avril 2007. je dois rembourser 50 euros par mois pendant 4 ans (intérêts) puis 200 euros une fois diplômée.

seulement en janvier 2008 je reçois un courrier me disant que 2 prélèvements avaient été rejetés. je rappelle la personne nommée sur le courrier qui me dit qu'il prélèveront plus tard. plus de nouvelles les prélèvements continuent à hauteur de 50 euros par mois.

le hic c'est que sur mes relevés de compte lorsque les prélèvements sont rejetés ce n'est pas mentionné.

je reçois le 30 octobre 2008 une lettre d'huissier réclamant la totalité de la somme. je rencontre l'huissier me demandant de rembourser 210 euros par mois je signe un papier dont je n'ai aucun exemplaire ou je m'engage à rembourser cette somme pendant 6 mois.

je reprends tout mes relevés de compte et je vois que Sogefinancement a arrêté de me prélever depuis le mois de juin. je n'ai reçu aucun courrier en recommandé.

mes questions sont les suivantes:

-dois-je continuer à payer l'huissier ou puis-je renvoyer directement l'argent qui n'a pas été prélevé à Sogefinancement?

-que se passera-t-il si je refuse de payer l'huissier?

-que me conseillez-vous de faire pour régler ce litige et revenir au contrat initial à savoir 50 euros/mois

je suis étudiante et si je dois rembourser 210 euros par mois je me vois contrainte d'arrêter mon école d'infirmière.

je vous remercie d'avance pour vos réponses,

[i:31erncpw]Edit du titre, non explicite. S\_C[/i:31erncpw]

Par **jeeecy**, le **28/11/2008** à **07:45**

Bonjour

Première chose ; on ne signe jamais un papier d'un huissier sans avoir eu le temps de l'analyser et surtout d'en faire une copie...

Maintenant sur le fond de l'affaire : les deux prélèvements de 50 euros ont-ils réellement été rejetés?

Si oui pour quelle raison? problème de date de valeur?

Pour le reste il faudrait savoir ce que vous avez signé... mais a priori ce serait un contrat dénonçant le contrat de prêt et mettant en place un nouveau système de remboursement de la somme...

Par **Camille**, le **28/11/2008** à **10:46**

Bonjour,

[quote="bibifo":3mpwr7o8]

je rappelle la personne nommée sur le courrier qui me dit [/quote:3mpwr7o8]

Avez-vous essayé de reprendre contact pour élucider le problème et voir comment en sortir ?

Par **bibifo**, le **29/11/2008** à **12:19**

tout d'abord merci d'avoir pris le temps de me repondre.

pour repondre a vos questions, je dois dire que c'est vrai que je n'aurais pas dû signer de suite mais l'huissier m'a mis la pression en me disant que si je ne remboursais pas cette somme minimale (210 euros) les interets et fris allaient augmenter un peu plus tous les jours. de plus c'est vrai qu'il sais jouer de s fonction et il a vite compris que je ne connaissais pas mes droits.

cependant il m'a dit que cette affaire serait jugée au tribunal administratif en serait je informée avant?

je me souviens que sur ce papier il etait simplement ecrit que je m'engageais a rembourser la somme de 210 euros pour sogefinancement jusqu'au moi de mai 2009.

pour Camille je n'arrive pas a entrer en contact avec cette personne on me balade de service en sevice puis on me fait patienter 10 min entre chaque interlocuteur.

merci